

Intervenir face à une double vulnérabilité : itinérance et déficience intellectuelle

— Résumé —

Ce texte fait partie d'une banque de 50 récits de pratiques d'intervention en itinérance qui ont été réalisés avec quatre *Équipes Itinérance* du Québec (Hurtubise et Babin, 2010) et les trois équipes cliniques du projet *Chez soi* à Montréal (Hurtubise et Rose, 2013).

Ce récit met en lumière les stratégies d'intervention déployées par le psychoéducateur de l'Équipe itinérance du CSSS Jeanne-Mance pour intervenir auprès d'une personne en situation d'itinérante qui présente également une déficience intellectuelle. Après avoir exposé son point de vue sur la trajectoire vers l'itinérance de ce type de clientèle, il nous raconte un cas marquant de sa pratique où il a été en mesure d'accompagner vers une sortie de la rue une femme présentant des limitations intellectuelles. Afin de répondre à la double vulnérabilité que constituent la déficience et l'itinérance, l'intervenant va mettre en œuvre des stratégies centrées sur la protection, sans pour autant contraindre la liberté et le potentiel d'autodétermination de la dame.

Il s'agira de minimiser le contexte d'exploitation financière et de vulnérabilité sociale de la personne par le recours à un régime de protection par le Curateur public, un accompagnement soutenu autour du logement, l'implication de la personne dans un projet de vie, le soutien au développement de sa capacité à demander de l'aide et la réduction des méfaits reliés à sa consommation de drogue et à la prostitution.



mancity, 2006. Certains droits réservés. CC

« Je dois composer avec la présence de son père et de son conjoint. Je ne peux l'empêcher de les fréquenter bien qu'il s'agisse de relations dysfonctionnelles, voire nuisibles pour Alice. »

Équipe itinérance,
CSSS Jeanne-Mance

Trajectoire des personnes à la rue présentant une déficience intellectuelle

À travers son expérience auprès de la clientèle, l'intervenant fait ressortir deux éléments permettant d'expliquer pourquoi certaines personnes ayant une déficience intellectuelle se retrouvent en situation d'itinérance. Le psycho-éducateur identifie l'interrelation entre un vécu dans un milieu familial dysfonctionnel et des lacunes dans la prise en charge institutionnelle jusqu'à l'âge adulte.

J'observe dans ma pratique que plusieurs personnes présentant une déficience intellectuelle et qui ont glissé dans l'itinérance ont vécu dans un milieu familial que nous pourrions qualifier de dysfonctionnel. Par exemple, ces personnes ont été victimes de violences corporelles, psychologiques ou sexuelles. Elles ont grandi dans un milieu socio-économiquement défavorisé. Elles ont vécu dans une famille où le lien d'attachement affectif ne s'est pas créé puisque leurs parents présentaient des vulnérabilités personnelles (santé mentale, prostitution, toxicomanie). À un moment donné, le système de protection de la

jeunesse les retire de leur milieu familial et elles commencent alors à faire la porte tournante des familles et des centres d'accueil jusqu'à leur majorité. À l'âge adulte, ces individus se retrouvent à vivre chez des amis, en raison principalement de leur manque d'autonomie. Leur association, parfois, avec des personnes malveillantes fait en sorte que leurs problèmes initiaux s'aggravent ou que d'autres apparaissent. Il en résulte un enracinement plus profond dans le milieu de l'itinérance.

Par ailleurs, il faut comprendre que seules les personnes ayant un diagnostic de déficience intellectuelle émis par un psychologue sont admissibles à recevoir des services dans un Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI). Celles qui manifestent une lenteur intellectuelle se retrouvent dans une zone grise et ne peuvent pas y avoir accès. Pourtant, compte tenu de leur vulnérabilité, ces personnes bénéficieraient grandement de ces services. De plus, l'État offre des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle sur une base volontaire. Généralement, les parents des familles évoquées précédemment ne voulaient pas de services en CRDI pour leur enfant. En somme, c'est

une combinaison de facteurs familiaux et institutionnels qui font en sorte que des personnes atteintes de déficience intellectuelle se retrouvent en situation d'itinérance.

La combinaison des facteurs familiaux et institutionnels est effectivement très présente dans la trajectoire vers l'itinérance d'Alice, une personne que l'intervenant a choisie pour illustrer sa pratique auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle. Dès l'enfance, la situation d'Alice présente plusieurs facteurs de risque pouvant la mener vers l'itinérance. Victime d'agression sexuelle dans un milieu familial aux prises avec des problèmes de santé mentale, de toxicomanie et de prostitution, elle a été placée en centre jeunesse. Son passage à la vie adulte sera, par la suite, caractérisé par un manque de soutien. Au moment de rencontrer l'intervenant, Alice vivait dans une maison de chambre très peu appropriée à sa condition. Un travail de longue haleine, par étapes stratégiques, va permettre à l'intervenant d'amener la personne vers des conditions de vie plus stables et plus sécuritaires.

Minimiser le contexte d'exploitation financière par le recours à une curatelle

Malgré un milieu de vie non sécuritaire et un contexte d'exploitation manifeste, l'intervenant doit préparer le terrain avant d'envisager de déménager Alice dans un logement plus approprié. Il doit notamment composer avec la présence du père et du conjoint d'Alice, afin d'éviter qu'ils n'invalident son travail auprès d'elle. La proposition d'une curatelle publique visant à minimiser l'exploitation financière constitue la première étape vers le déménagement d'Alice.

À l'époque où j'ai rencontré Alice, elle vivait dans une chambre exiguë avec son conjoint et son père. C'était un environnement très inadéquat, il y avait des seringues et des condoms éparpillés dans la chambre. Afin d'avoir plus d'argent pour consommer, son père et son conjoint l'incitaient à se prostituer. De plus, Alice se faisait voler son argent par eux, si bien qu'elle n'en avait pas suffisamment pour payer le loyer. Compte tenu de la situation, je considérais pertinent de faire appel à la curatelle publique.

Cependant, je ne pouvais me permettre d'intervenir uniquement auprès d'Alice.

Malgré la situation d'exploitation qu'elle vivait, je devais m'assurer de ne pas exclure les deux autres membres de la famille, puisqu'ils auraient disqualifié mon

intervention. Il était préférable de les avoir comme alliés plutôt que contre moi, et ce, même s'ils ont, de toute évidence, une influence négative dans la vie d'Alice. En toute transparence, je lui ai donc proposé que la curatelle gère son argent en lui expliquant que cela lui permettrait, éventuellement, d'accéder plus facilement à un logement et de recevoir une somme d'argent chaque semaine. Elle a accepté ma proposition, m'appelant même fréquemment afin de connaître l'état d'avancement des procédures. Il a été facile de justifier l'ouverture d'un régime de protection de la personne et des biens puisqu'il y avait des éléments évidents de vulnérabilité, de négligence et d'exploitation. Le tribunal a accepté la demande.



Linder6580, 2006. Certains droits réservés. CC

Recherche d'un logement adéquat : un accompagnement soutenu

En bénéficiant d'un régime de protection du Curateur public, Alice a pu stabiliser sa situation financière. Il était maintenant possible pour l'intervenant de l'aider à se trouver un logement adéquat et de l'accompagner pour l'achat de ses meubles. Paradoxalement, la présence du père constituera un atout pour lui permettre d'accéder à son logement.

Par la suite, j'ai accompagné Alice dans ses démarches pour accéder à un logement social. Le fait que son père allait habiter avec elle a permis d'accélérer le processus en sa faveur. En effet, être âgé de 55 ans et plus, comme le père d'Alice, est un critère important pour l'attribution d'un logement social. Ensuite, mon intervention a consisté à l'accompagner dans la recherche d'électroménagers. J'ai la latitude, dans le cadre de mon mandat, d'accompagner au quotidien mes clients dans l'ensemble les sphères de leur vie. Dans ce cas-ci, j'ai été présent aux côtés d'Alice pour l'achat de sa première cuisinière et de son premier

réfrigérateur. Finalement, elle m'a présenté à son oncle qui vivait lui aussi dans l'immeuble. **J'ai servi d'intermédiaire entre Alice et son oncle afin d'engager ce dernier à la soutenir dans sa vie en appartement.** L'oncle lui prépare des repas et Alice, craignant de se faire voler sa nourriture par ses clients, range certains de ses aliments chez lui.

L'utilisation d'un outil nommé « le projet de vie » : partir des besoins d'Alice

Après le travail de stabilisation sur le plan du logement, l'intervenant souhaite impliquer Alice dans un projet personnel. Grâce à son outil, « le projet de vie », il va l'impliquer dans un projet structurant qui, à partir de ses besoins, un petit pas à la fois, pourrait lui permettre d'aller plus loin dans son cheminement personnel.

Afin d'accompagner Alice dans son cheminement, **j'ai créé un outil que j'ai nommé « le projet de vie ».** Je lui ai présenté huit situations ou problématiques sur lesquelles elle a la possibilité d'agir:

santé physique, santé mentale, prostitution, toxicomanie, jeu pathologique, justice, hébergement, et loisir-travail-bénévolat. Par la suite, il s'est agi de lui permettre de choisir un domaine sur lequel elle voudrait travailler en premier lieu. Elle a décidé de faire des loisirs. Je fais remarquer ici qu'il faut partir de là où les gens sont rendus et tenir compte des besoins qu'ils nomment. **Même si, dans ma vision d'intervenant, je voyais bien d'autres priorités en termes de besoin, je devais tenir compte de sa priorité à elle pour ensuite lui permettre d'avancer vers une autre étape.** Or, comme loisir, Alice voulait faire de la cuisine. Je l'ai donc invitée à faire des recherches dans son quartier pour trouver un organisme qui pourrait la soutenir dans son projet. Elle m'a téléphoné la journée même pour me dire qu'elle avait trouvé un organisme pour démarrer son projet. J'ai téléphoné à la responsable des cuisines collectives et, à la suite de cela, nous avons démarré un projet de cuisine collective pour personnes ayant des limitations intellectuelles.

La participation aux cuisines collectives a permis à Alice de mieux structurer sa vie au quotidien. Depuis le début du groupe, elle n'a été absente qu'une seule fois. Elle me dit avoir refusé des clients pendant la nuit puisqu'elle avait une cuisine collective le lendemain et d'attendre pour consommer après la cuisine collective. Elle a même demandé à son curateur de ne plus verser son argent le jeudi, jour de la cuisine collective, afin de ne pas être tentée de consommer ce jour-là.



trubueboy, 2010. Certains droits réservés. CC

« Multiplier les dépendances » : pouvoir se référer à plusieurs ressources au besoin

D'autres stratégies sont mises de l'avant auprès d'Alice afin d'élargir le réseau de soutien autour d'elle et de la protéger compte tenu de sa vulnérabilité. L'intervenant utilise l'expression « multiplier les dépendances » pour désigner la possibilité qu'Alice soit en mesure d'utiliser plusieurs ressources lorsqu'elle en a besoin et non uniquement l'intervenant de l'Équipe itinérance.

Au début, j'ai référé et accompagné Alice à plusieurs ressources communautaires comme la popote volante, des organismes pour les travailleuses du sexe, des organismes en toxicomanie, etc. Elle connaît maintenant très bien ces organismes et sait y faire appel au besoin. **L'objectif derrière cette référence aux ressources communautaires consiste à « multiplier les dépendances ».** Il est important que l'intervention ne repose pas uniquement sur moi puisqu'elle m'appellerait tous les jours. « Multiplier les dépendances » cela signifie qu'elle est en

mesure d'aller chercher de l'aide auprès d'autres ressources lorsque je ne suis pas disponible.

Face aux comportements potentiellement à risque, une approche de réduction des méfaits

Étant donné sa déficience intellectuelle et, donc, sa capacité limitée à cerner les agresseurs potentiels, Alice est plus à risque de vivre les conséquences négatives de ses comportements (consommation de drogues, prostitution). Dans ce contexte, l'intervenant privilégie une approche de réduction des méfaits. Des interventions sont identifiées à travers certaines composantes de sa vie personnelle.

Compte tenu de la vulnérabilité de la personne, j'interviens dans une perspective de réduction des méfaits au regard de certaines dimensions de sa vie. Tout d'abord, je dois composer avec la présence de son père et de son conjoint. Je ne peux l'empêcher de les fréquenter bien que je sache qu'il s'agit de relations dysfonctionnelles, voire nuisibles pour Alice. Elle a d'ailleurs été abusée sexuellement par

son père lorsqu'elle était mineure et elle craint qu'il puisse récidiver un jour. Alice adopte une stratégie pour se sentir plus en sécurité. Lorsqu'elle se retrouve seule avec son père, elle décide d'aller rendre visite à son oncle qui demeure dans le même immeuble. Je l'encourage à maintenir cette stratégie.

En ce qui concerne sa consommation de drogue, j'interviens aussi avec une approche de réduction des méfaits. **Mon rôle n'est pas de l'empêcher de consommer, mais plutôt de m'assurer qu'elle ne vive pas trop de conséquences négatives liées à sa consommation.** Par exemple, je discute avec elle de l'importance de ne pas acheter sa drogue n'importe où et de n'importe qui. Les vendeurs décèlent rapidement sa lenteur intellectuelle et en profitent pour lui vendre de la drogue de mauvaise qualité à un prix qui ne respecte pas le marché. J'ai donc dû lui expliquer le montant qu'elle devrait payer pour la quantité qu'elle reçoit afin qu'elle ne se fasse pas arnaquer. De plus, j'encourage Alice à modifier le type de produit consommé, en prenant du cannabis au lieu du crack, par exemple. Finalement, les

policiers profitaient du fait qu'Alice ne se méfie pas pour lui soutirer de l'information précieuse pour leur enquête. Elle donnait ainsi les noms des individus qui lui vendaient de la drogue. Afin de la protéger contre de possibles représailles, il était primordial de lui faire comprendre qu'elle ne devait pas donner ces informations aux policiers, même s'ils étaient aimables avec elle.

J'adopte aussi une approche de réduction des méfaits au regard de la prostitution. Je ne peux exiger qu'elle arrête de se prostituer, alors qu'elle le fait depuis vingt ans. Je dois plutôt travailler à minimiser les impacts négatifs de ce comportement. Par exemple, en ce qui concerne la sollicitation, j'essaie de voir avec elle des stratégies pour éviter qu'elle se fasse arrêter par des policiers en civil. De plus, afin d'assurer sa sécurité, j'insiste sur l'importance de ne pas se rendre aux domiciles de clients qu'elle ne connaît pas, d'aller soit dans une chambre d'hôtel ou chez elle, de demander à son conjoint d'être à proximité, d'utiliser des moyens contraceptifs, de s'affirmer et de dire non si un client lui manque de respect et porte atteinte à son intégrité, de s'assurer que les prix demandés soient ceux du marché de la prostitution.

En conclusion

Étant donné la présence de plusieurs problèmes de différents ordres au départ, la situation actuelle d'Alice constitue un progrès considérable. Son maintien en logement et son enracinement dans un réseau plus positif témoignent de ce progrès. L'intervenant n'hésite pas à valoriser cette réussite lors de ses rencontres avec elle. Malgré leurs limites, les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent prendre en main leur destinée.

Alice vit toujours dans son logement social. Elle a diminué sa consommation de drogues. Bien qu'elle se prostitue encore, elle a des clients plus stables. Afin d'éviter qu'elle ne retourne dans son réseau d'itinérance au centre-ville, je préfère me déplacer dans son quartier. Elle y a construit un réseau de soutien positif. J'insiste sur ce beau progrès en lui mentionnant qu'elle a « gradué », qu'elle n'est plus en situation d'itinérance. Je demeure cependant à l'affût des potentielles rechutes qui pourraient survenir en période de stress.

Il est important de valoriser la personne et de renforcer positivement ses comportements.

J'utilise beaucoup l'approche positive et l'empowerment (autodétermination) qui sont bien connues des intervenants en déficience intellectuelle. Il est important de redonner du pouvoir et du contrôle à la personne, de considérer qu'elle est le moteur de son propre changement et qu'elle est au centre du processus. Il est important de ne pas faire les choses à la place de la personne, mais de l'accompagner dans son cheminement. Nous lui donnons tous les outils et possibilités pour réussir, mais il revient à elle de se les approprier pour avancer.

Il faut mentionner, en terminant, qu'un des objectifs centraux de l'intervention auprès des personnes itinérantes ayant une déficience intellectuelle consiste à intervenir rapidement pour éviter la dégradation de leurs conditions de vie. Il faut créer des réseaux positifs et éloigner le plus rapidement possible la personne du réseau de l'itinérance. Le fait de connaître à la fois les ressources en itinérance et en déficience intellectuelle s'avère fort utile dans le cadre de mes interventions. Ainsi, en fonction du

client auprès de qui j'interviens, je peux choisir parmi les deux réseaux de services celui qui lui convient le mieux. Je peux, par exemple, référer des clients dans un CRDI [Centre de réadaptation en déficience intellectuelle] lorsque je sais qu'ils ont un diagnostic de déficience intellectuelle. Ils pourront y recevoir des services intensifs d'un éducateur et auront accès à de l'hébergement adapté. À partir de ce moment, je vais me retirer du dossier puisque la composante itinérance n'est plus présente.

Équipe itinérance CSSS Jeanne-Mance

Mots clefs : Accès aux services, déficience intellectuelle, logement, réseau social/proches, outil d'intervention, toxicomanie.

